



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2019-116

PUBLIÉ LE 29 MARS 2019

# Sommaire

## **Préfecture de Police**

75-2019-03-28-004 - Arrêté n° 2019-00307 modifiant l'arrêté n°2019-00262 du 21 mars 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de l'ordre public et de la circulation. (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2019-03-28-004

Arrêté n° 2019-00307 modifiant l'arrêté n°2019-00262 du  
21 mars 2019 accordant délégation de la signature  
préfectorale au sein de la direction de l'ordre public et de  
la circulation.



**arrêté n° 2019-00307**

modifiant l'arrêté n°2019-00262 du 21 mars 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de l'ordre public et de la circulation

**Le préfet de police,**

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-00262 du 21 mars 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de l'ordre public et de la circulation ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

**arrête**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 4 de l'arrêté du 21 mars 2019 susvisé, les mots « *M. Alexis MARSAN, contrôleur général des services actifs de la police nationale, adjoint au chef d'état-major* » sont remplacés par les mots « *M. Alexis MARSAN, contrôleur général des services actifs de la police nationale, chef d'état-major adjoint* ».

**Article 2**

Le préfet, directeur du cabinet, et le directeur de l'ordre public et de la circulation, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 28 mars 2019

signé

Didier LALLEMENT

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Égalité Fraternité*